

**Appel à projets arts visuels
Résidence de création
Abbaye Royale de Fontevraud**

- VU** les articles 107 et 108 du TFUE,
- VU** le règlement n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis – JOUE 24/12/2013 L 352/1,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-4, L1611- 4, et L4221-1 et suivants,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par une délibération du Conseil Régional,
- VU** la délibération du Conseil Régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil Régional à la Commission Permanente,
- VU** la délibération du Conseil Régional en date des 16 et 17 décembre 2021 approuvant le Budget primitif 2021 et notamment son programme arts visuels,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 23 septembre 2021 approuvant le présent appel à projets pour une résidence de création à l'Abbaye Royale de Fontevraud

INTRODUCTION

A la suite de son plan de relance adopté en juillet 2020 afin de soutenir l'ensemble du secteur de la culture directement impacté par la crise sanitaire, la Région des Pays de la Loire a souhaité maintenir un certain nombre de nouvelles mesures. Des dispositifs existants ont ainsi été abondés financièrement telles que les aides à la création et des aides nouvelles ont été proposées, notamment pour favoriser le redémarrage d'activités (ex. fonds d'aide aux lieux culturels).

Dans le domaine des arts visuels, la Région des Pays de la Loire a plus particulièrement souhaité concevoir **un nouvel appel à projets destiné aux artistes plasticiens** et offrir ainsi un contexte de travail et des moyens favorables à la création et à la diffusion. A cette fin, un partenariat avec l'Abbaye Royale de Fontevraud a permis d'initier en 2021 un accueil en résidence de six artistes suivis d'une exposition. Cette résidence de création est reconduite en 2022.

Six artistes seront sélectionnés pour une résidence d'une durée totale de trois mois, comprenant un mois d'écriture et deux mois de production. Si la résidence s'adresse prioritairement aux artistes qui résident en Pays de la Loire, elle peut toutefois s'ouvrir à deux candidats hors région. C'est le jury qui déterminera, au regard des candidatures reçues, si cette opportunité est retenue.

Le jury peut également décider de retenir un nombre moindre de résidents.

Présentation de l'appel à projet

LE CONTEXTE

L'Abbaye Royale de Fontevraud

C'est en 1101 que le moine itinérant Robert d'Arbrissel choisi de s'établir dans le vallon de Fontevraud. Très rapidement, il prend une décision révolutionnaire pour l'époque : hommes et femmes seront gouvernés par une abbesse. Pendant sept siècles, l'abbaye accueille de nombreuses nobles de sang royal. Mais la Révolution chasse tous les moines et les moniales en 1792. Napoléon transforme alors Fontevraud en l'une des plus dures prisons de France, rôle qu'elle conservera jusqu'en 1963. C'est en 1975 que l'abbaye devient un centre culturel labélisé depuis peu Centre Culturel de Rencontre.

Située dans la région des Pays de la Loire, à 15 km de Saumur, l'Abbaye Royale de Fontevraud est un endroit imprégné par l'histoire. Etablie sur 14 hectares, elle est le plus vaste ensemble monastique d'Europe marquée par la quête d'une vie idéale, par le passage de nombreux souverains, mais aussi par les aléas de chacune de ses époques. Au cœur du Val de Loire, patrimoine mondial de l'UNESCO, elle associe patrimoine, culture, art de vivre et sens de l'hospitalité. En tant que lieu de résidence de création et d'exposition, elle accueille chaque année des artistes confirmés ou émergents.

L'histoire de l'abbaye est multiple et complexe, l'interprétation de cette dernière par des plasticiens contemporains est une richesse considérable pour son public. La programmation artistique est construite comme un dialogue entre création, patrimoine et les résidences d'artistes permettent de faire du site un lieu d'émulation culturelle.

Résidence Entre les murs

Pour sa seconde édition, « *Entre les murs* » va accueillir 6 artistes en résidence pour une présentation des œuvres au public dans le cadre d'un *Été à Fontevraud* du 3 juin au 18 septembre 2022. Ce projet est le plus important de la programmation estivale qui est constitué d'un parcours d'art avec des œuvres pérennes, semi-permanentes et temporaires.

Les attentes

Les artistes sont invités à s'imprégner du lieu et de son histoire afin de créer des œuvres en lien avec l'histoire de l'abbaye. Vie quotidienne, architecture, environnement, histoire sociale...les périodes monastiques et carcérales sont riches de différents prismes qui peuvent être exploités par les résidents. Les créations attendues investiront les jardins de l'Abbaye.

BENEFICIAIRES

Cet appel à projets s'adresse prioritairement aux artistes résidant en Pays de la Loire. Deux candidats hors région pourront également être retenus.

LES CONDITIONS D'ACCUEIL

L'aide régionale est forfaitaire et comprendra :

- Une bourse de production de 6 000 € ;
- Des honoraires de 3 000 € ;
- Des per diem de 1 000 €.

Les artistes résideront et travailleront principalement sur le site de l'Abbaye de Fontevraud (cf. calendrier ci-après).

Les aides régionales sont attribuées par délibération de la commission permanente du Conseil régional.

Le versement de l'aide s'effectuera de la façon suivante :

- 70% à la notification de l'arrêté et une fois le calendrier de la résidence déterminé avec le directeur artistique et culturel ou son équipe
- Le solde, soit 30 %, une fois la production attendue réalisée et inaugurée (sur présentation d'un écrit de l'Abbaye Royale de Fontevraud qui confirme la réalisation) et le compte rendu technique et financier remis au service culture de la Région des Pays de la Loire

Le délai de validité de l'aide régionale est fixé à 12 mois à compter de la date de notification de l'arrêté.

CALENDRIER

- 27 septembre 2021 : mise en ligne et diffusion de l'appel à projet
- 2 novembre 2021 à 17 h : dépôt des candidatures
- 2^e quinzaine de novembre : jury et sélection des artistes
- Février 2022 : début de la résidence – 1 mois pour l'écriture du projet (obligatoire / période de conception du projet en dialogue avec le directeur artistique de Fontevraud)
- Avril-mai 2022 : suite de la résidence – production des œuvres (présence à définir, en fonction des besoins de production)
- Inauguration : 3 juin 2022
- Juin à septembre 2022 : exposition dans le cadre d'un Eté à Fontevraud
- 19 au 23 septembre 2022 : démontage des œuvres

LA SELECTION DES ARTISTES

6 artistes seront retenus.

- Critères d'éligibilité (d'égale importance)
 - o Activité régulière de création ;
 - o Être en possession d'un diplôme d'une école d'art (une attention particulière sera accordée aux jeunes diplômés des écoles d'art de la région) ;
 - o Capacité à produire une œuvre adaptée à des conditions d'exploitation en extérieur.
- Le jury

Il sera composé d'un(e) élu(e) régionale, de représentants du service culture de la Région des Pays de la Loire, de représentants de l'Abbaye Royale de Fontevraud et de deux ou trois professionnels de l'art contemporain.

- Dossier de candidature
 - o Un curriculum vitae de l'artiste de deux pages maximum qui précise : l'adresse postale et courriel, le numéro de SIRET, le n° de téléphone, la formation suivie, les expériences (expositions, résidences...)
 - o Une lettre de motivation, avec une intention de projet, en deux pages maximum (le projet définitif sera précisé durant la phase d'écriture de la résidence d'écriture)
 - o Un dossier artistique de 10 pages maximum, avec des visuels variés d'œuvres réalisées

- Attestation d'affiliation à la Maison des artistes
- RIB

Le CV, la présentation du projet et le dossier artistique constituent un seul et même document (format paysage en PDF).

ENGAGEMENT DES BENEFICIAIRES DE L'AIDE

- Présence régulière sur les trois mois de résidence sur le site de Fontevraud (disponibilité et contraintes éventuelles à mentionner dans le dossier de candidature)
- Production d'une ou plusieurs œuvres
- Participation à la rédaction des supports de communication (présentation de l'œuvre...)
- Mention de l'aide régionale lors de la diffusion du projet réalisé durant trois ans
- Présentation d'un bilan artistique et financier du projet dans les six mois suivant sa réalisation (des justificatifs des dépenses pourront être demandés)

En cas d'exécution partielle ou de non-exécution de l'opération, la Région se réserve le droit de demander le remboursement de l'aide versée.

DATE LIMITE DE DEPOTS DES DOSSIERS

Date de dépôt : 2 novembre 2021 à 17 h

MODALITES DE DEPOT

Envoi par mail à l'adresse : culture@paysdelaloire.fr